

La constitution

ait, sur une question constitutionnelle précise, une opinion fort différente de la majorité des habitants de la province. Cela s'est produit au Québec l'an dernier. Mais les premiers ministres nous disent qu'eux—et non pas le peuple—décideront des droits que les habitants d'une province en particulier pourront avoir. J'ai peine à croire que la majorité des citoyens du Manitoba, de la Saskatchewan ou de la Nouvelle-Écosse sont contre les droits qui sont énoncés dans la charte. C'est inconcevable.

De toutes les mesures qui ont été présentées au Parlement depuis près de neuf ans que j'y siége aucune n'est aussi facile à comprendre que ce projet de résolution constitutionnelle dont nous discutons depuis cinq mois, depuis trop longtemps. Je tiens à signaler aux députés d'en face que le débat original sur la Confédération n'a duré que cinq semaines.

M. Taylor: Et alors?

M. Stollery: Le projet de résolution constitutionnelle est simple et précis. A mon avis, c'est une bonne chose pour l'avenir des Canadiens, une bonne chose pour le pays. De toute évidence, les députés d'en face sont convaincus du contraire.

Le représentant de Bow River (M. Taylor) a beaucoup parlé ce soir. Il est contre la charte des droits. C'est un anti.

M. Taylor: Parlez pour vous.

M. Stollery: Il en avait long à dire ce soir. Les députés du parti conservateur ont agi avec tyrannie à la Chambre des communes. Ils ont empêché des députés de parler. Ils se sont comportés, à mon avis, de façon antidémocratique. Dans l'intervalle, les citoyens posent aux ministériels, et même aux députés d'en face, la question suivante: «Mais comment pouvez-vous être contre une charte des droits pour les Canadiens? Comment pouvez-vous vous opposer à une proposition d'amendement constitutionnelle qui est la seule sur laquelle tous les gouvernements provinciaux se soient jamais entendus?» A ces questions, l'opposition ne fournit aucune réponse. Cela fait cinq ou six mois qu'ils ne peuvent fournir aucune réponse aux Canadiens.

● (2110)

M. Taylor: Qu'ils ne veulent pas écouter les premiers ministres provinciaux.

M. Stollery: Ils ont proposé un amendement ce soir qui ne répond pas aux Canadiens et qui s'inscrit tout à fait dans la veine de ce débat: Les députés font de l'opposition irréflective, sans dire à quiconque pourquoi ils s'opposent à telle ou telle chose.

M. Taylor: Cela vaut mieux que de faire le mouton.

M. Stollery: Ils ont tous admis au comité qu'il fallait renforcer la charte des droits. Puis, ils se sont opposés à son adoption.

M. Taylor: Ils font des progrès.

M. Stollery: Comment comprendre cela? C'est une position ridicule. L'opposition officielle s'oppose apparemment à la seule formule d'amendement sur laquelle les gouvernements

provinciaux et le gouvernement fédéral se sont jamais mis d'accord et proposent une formule d'amendement sur laquelle même les provinces ne sont pas d'accord.

M. Taylor: Alors pourquoi ne l'avez-vous pas rapatrié la constitution?

M. Stollery: Cela n'a aucun sens.

M. Taylor: A cause d'un député libéral et d'un premier ministre libéral au Québec. Voilà pourquoi. Pourquoi ne l'avez-vous pas rapatriée alors?

M. Laniel: Votre nouvel ami. Votre nouvel ami!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La parole est au député de Spadina (M. Stollery).

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, j'étais à la Chambre le jour où le petit quarteron mélancolique des députés conservateurs a applaudi à l'occasion du premier discours du député de Provencher. Le député de Provencher a longuement parlé des droits de tous les Canadiens puis a proposé une formule visant à assurer que tous les Canadiens n'aient désormais plus ces droits.

M. Taylor: Sottise, sottise!

M. Stollery: Imaginez l'ironie, l'attitude creuse et poltrone du député de Provencher, la circonscription qui a acclamé deux fois Louis Riel. Le député de Provencher a déclaré à cette occasion que le système fédéral fonctionnait correctement. Si on fait abstraction du référendum au Québec et des tendances séparatistes grandissantes dans l'Ouest, si on oublie que depuis dix ans, les ministres du gouvernement fédéral ne peuvent prendre aucune décision sans rencontrer leurs homologues provinciaux—que ce soit au sujet de la récolte de la mousse au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale, au sujet de la température à laquelle la viande grillée à la chinoise doit être vendue dans le quartier chinois de Toronto, toujours dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale—si on fait abstraction de tout cela, il reste que la plupart des premiers ministres provinciaux ont de plus en plus tendance à faire savoir publiquement qu'ils s'opposent à l'égalité des droits pour tous les Canadiens, quelle que soit leur province où ils sont domiciliés. Ils veulent même restreindre leur droit de travailler dans d'autres provinces.

Compte tenu de tout cela, comment le député de Provencher peut-il encore prétendre que le système fédéral fonctionne bien dans sa version actuelle? J'imagine que si le député de Provencher avait été présent à Québec le 10 mars 1865, il aurait l'un des 33 députés à voter contre la Confédération.

La population canadienne doit savoir qu'après avoir prononcé son discours à la Chambre et nous avoir expliqué en long et en large l'importance du débat constitutionnel, la nécessité pour tous les députés d'exprimer leur opinion, l'importance du projet constitutionnel pour les futures générations, le député de Provencher a manifesté son intérêt pour le débat en se rendant en République d'Afrique du Sud pour trois semaines. J'estime que la population canadienne . . .